

Appel à Projets Collectifs Année Académique 2023/24 de l'École Urbaine

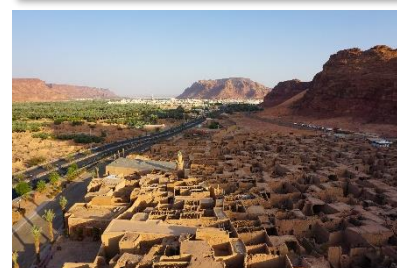
*« Le retour du territoire » :
Quelles formes ? Quelle gouvernance ? Quelles représentations ?*

La thématique de l'appel à projets 2023 se veut un hommage à Bruno Latour, professeur des universités émérite, ancien Directeur scientifique de Sciences Po, fondateur du Médialab et du master d'expérimentation en arts politiques. Comment ne pas se rappeler ses paroles, qui résonnent comme une source d'inspiration : *« Aujourd'hui le retour du territoire me semble inéluctable. Mais il s'agit d'un nouveau territoire qui s'est chargé de matérialité et dans lequel on s'intéresse au sol, à la biodiversité, aux forêts, à la pollution, au climat, à l'eau, etc. La crise écologique oblige à prendre en compte toutes ces dimensions, lesquelles, en même temps qu'elles sont intégrées au territoire, modifient sa taille, sa géométrie. Le nouveau territoire, contrairement à l'ancien, déborde non seulement des frontières administratives, mais il s'inscrit dans des réalités différentes qui ajoutent de nouvelles dimensions. Il s'enrichit aussi de la multitude d'appartenances qui caractérise les agents qui l'habitent. »*

Ces mots sont le reflet de la responsabilité que nous portons, en tant qu'École Urbaine de Sciences Po, sur les transformations, écologiques, numériques, sociales et sociétales, que traversent les villes et les territoires aujourd'hui : offrir un espace de confrontation, de formation, de co-production de connaissances publiques. Telle est notre conviction pédagogique et notre raison d'être.

Comment gouverner les territoires à l'aune de ces bouleversements ? Comment faire de la contrainte une opportunité de création de valeur ? Comment concilier enjeux économiques, innovation et responsabilité sociale dans nos projets urbains ?

Nous faisons le choix et le pari de miser sur la réflexion des jeunes générations de professionnels de la gouvernance territoriale et urbaine pour mieux comprendre ce qui se joue dans un contexte d'incertitude et proposer des solutions :



c'est le sens de nos « projets collectifs », module pédagogique central dans toutes nos formations.

Pour éclairer les décisions, faire évoluer les politiques ou les stratégies, accompagner le changement au sein d'une organisation, les travaux issus de nos projets sont de véritables démarches de réflexion/action mobilisant les savoirs, le savoir-faire et surtout l'énergie et l'engagement de nos étudiantes et étudiants, sous l'encadrement exigeant de l'École urbaine et de ses tuteurs.

Ces orientations ne sont bien entendu que des propositions, des suggestions, à adapter aux besoins et aux défis de chaque organisation et secteur d'activité.

Au plaisir d'échanger prochainement et de recevoir vos candidatures d'ici au mardi 4 juillet 2023.

1. Critères d'éligibilité et thèmes de l'appel à projets collectifs 2023

L'appel à projets collectifs est ouvert à toutes les personnes morales publiques, privées ou associatives, basées en France ou à l'étranger, à l'exception des organisations à vocation partisane, syndicale ou religieuse, dans un souci de neutralité.

Il s'agit d'un appel à projets ouvert, sans fléchage de thématiques particulier. Pour autant, tout sujet proposé devra obligatoirement intégrer une dimension territoriale. Par ailleurs, à titre indicatif, l'École urbaine se montre particulièrement intéressée par les thématiques suivantes, qui entrent en résonance avec son agenda de recherche et d'enseignement :

- trajectoires de transition et de transformation écologique face aux changements climatiques,
- mobilisations et actions collectives dans le domaine des politiques économiques et sociales, de lutte à la pauvreté et du vivre ensemble,
- santé et territoires,
- politiques inclusive pour le sport et ses équipements
- aménagement des territoires face aux défis de la sécheresse
- évolution des infrastructures et services urbains (énergie, eau, déchets...),
- évolution de l'urbanisme, de la mobilité et de l'immobilier (résidentiel comme commercial),
- usages et politiques de l'habitat,
- stratégies numériques des villes et des territoires,
- recompositions territoriales, aménagement du territoire et décentralisation,
- gouvernance territoriale et conduite de projet complexe
- participation citoyenne et démocratie locale,
- politiques locales de prévention et de lutte contre les discriminations,
- gouvernance publique face à la pénétration territoriale du crime organisé
- etc.

2. Apports et déroulement des projets collectifs de l'École urbaine

Les projets collectifs se prêtent particulièrement à des démarches d'étude, de diagnostic, de prospective, d'analyse comparée, voire de préparation à l'évaluation, et plus généralement à toute problématique pouvant éclairer l'organisation concernée dans une logique de « R&D ». Leur particularité est d'être menés par des étudiantes et des étudiants qui apportent non seulement leurs compétences académiques mais aussi et surtout un regard renouvelé et extérieur sur les questions opérationnelles, en tant que jeunes professionnels en devenir.

Les projets collectifs constituent une démarche pédagogique et non une prestation de service.

Les projets collectifs concernent tant les masters de formation initiale que de formation continue.

En **formation initiale**, chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de première année d'un des Masters de l'École urbaine. Les étudiants du groupe travaillent entre 1,5 jours et 2 jours par semaine (sur des plages horaires dédiées, sans autre enseignement concurrent) pendant une durée de 6 à 9 mois (selon les Masters concernés). Les calendriers sont les suivants, pour :

- les Masters de formation initiale Stratégies territoriales et urbaines, Cycle d'urbanisme, *Governing Ecological Transitions in European Cities*, un démarrage en octobre et une clôture en juin de l'année suivante,
- le Master *Governing the Large Metropolis*, un démarrage en janvier et une clôture en juin également (les projets collectifs de ce Master supposent donc une méthodologie adaptée à un calendrier plus resserré).

En **formation continue**, les projets collectifs concernent l'Executive master Gouvernance territoriale et développement urbain. Chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de 50h/ personne, sur des plages horaires dédiées, sans autre enseignement concurrent, pendant une durée de 4 mois, de janvier à juin (la méthodologie est adaptée à un calendrier plus resserré).

Pour tous les projets, chaque groupe désigne en son sein un coordinateur ou une coordinatrice qui fait office de référent pour le partenaire. L'encadrement du groupe est assuré par un **tutorat professionnel expérimenté**, recruté pour l'occasion par l'École comme vacataire de l'enseignement supérieur, avec l'accord du partenaire, une fois vérifiée et écartée la question de potentiels conflits d'intérêt. Le projet est supervisé par un membre de l'équipe de l'École qui porte in fine la responsabilité de son déroulement. Les parties prenantes se réunissent dans une instance décisionnelle de type Comité de pilotage.

Les objectifs et modalités du projet sont définis à partir de la fiche de présentation envoyée à l'appui de la candidature (voir plus loin). La fiche peut être retravaillée avec l'École urbaine ou l'équipe pédagogique de l'Executive education avant le lancement du projet.

Sur la base des différentes fiches, les étudiants émettent des préférences pour tel ou tel projet, l'École compose ensuite les équipes en fonction de ces préférences mais aussi de l'adéquation entre les profils des étudiants (parcours académiques, compétences techniques ou linguistiques...) et les besoins du projet. L'École se réserve la possibilité de modifier en cours de projet la composition d'une équipe en cas de difficulté.

L'école urbaine est associée obligatoirement à deux moments précis, lors du Comité de pilotage de mi-parcours du projet et lors du Comité de pilotage de clôture. Elle peut bien entendu être sollicitée autant que de besoin par le partenaire, le groupe ou le tuteur.

Les rendus obligatoires dans le cadre des projets collectifs sont les suivants :

- au plus tard un mois après le lancement, une note de problématique et de méthodologie intégrant une présentation des enjeux, les objectifs du projet, le détail des investigations à mener, un rétroplanning
- dans le cadre du Comité de pilotage de mi-parcours, un rapport intermédiaire présentant une revue de littérature et/ou un état de l'art/benchmark et les résultats des premières investigations de terrain,

- dans le cadre du Comité de pilotage conclusif, un rapport final, présentant les conclusions du groupe et intégrant une réflexion critique sur les acquis et les marges de progrès, plus un résumé pour publication et valorisation,
- les documents d'animation des comités de pilotage et les compte-rendus associés.
- La synthèse du projet dans le cadre de la « Journée du Lab de l'école urbaine » (cf. plus loin)

La validation du projet constitue une obligation de scolarité pour l'obtention du diplôme. L'École urbaine valide souverainement le projet, en tenant compte des retours du partenaire, des étudiants et du tutorat. Elle peut le cas échéant demander au groupe un travail complémentaire en cas d'insuffisance manifeste.

La propriété intellectuelle des travaux réalisés est partagée entre l'École urbaine ou l'Executive Education et le partenaire. Toute mention publique du projet doit intégrer la citation des étudiants qui l'ont réalisé. Lorsque le partenaire l'exige explicitement, les étudiants et le tutorat sont tenus de respecter une clause de confidentialité.

3. La journée du Lab de l'École urbaine, en juin de chaque année, temps fort de la valorisation de nos projets collectifs

La stratégie de valorisation des projets collectifs fait l'objet d'une planification et d'une décision collégiale entre les parties prenantes au plus tard à l'occasion du Comité de pilotage de mi-parcours. Outre les rendus écrits obligatoires, cités précédemment, elle peut prendre, avec l'accord de l'École urbaine, des formes très variées en fonction des sujets : articles et publications, podcasts et autres formats audiovisuels, participation à des conférences, webinaires, création ou participation à des expositions, réunions partenariales ou publiques, etc. Les travaux issus du projet collectif permettent d'alimenter en contenu ces différents formats de valorisation mais l'édition, la communication, l'organisation d'événements restent sous la pleine et entière responsabilité du partenaire.

A l'exception de certains sujets dont la confidentialité interdit toute diffusion (faisant l'objet d'un échange préalable avec le partenaire), les rendus finaux des projets collectifs seront collectés et mis à disposition au sein de la nouvelle bibliothèque numérique lancée par Sciences Po à l'automne 2023.

Enfin, en juin de chaque année, le Lab de l'École urbaine organise [un événement](#) ouvert au public de restitution et de valorisation à partir de la quarantaine de projets collectifs réalisés durant l'année universitaire. Les ateliers visent à assurer des présentations croisées des principaux résultats issus des projets collectifs, en présence des tuteurs/tutrices qui ont accompagné les étudiant.es durant l'année et les partenaires institutionnels de l'École Urbaine. Ils seront enrichis de « conversations » au fil de la journée, visant à faire dialoguer un chercheur avec un professionnel de haut niveau sur un sujet émergent.

4. Modalités de candidature, critères et sélection des partenaires

Les candidatures doivent parvenir à l'École urbaine par courriel à partir du 29 mai 2023 et au plus tard le 4 juillet 2023 pour les projets concernant les Masters Stratégies territoriales et urbaines, Cycle d'urbanisme et *Governing Ecological Transitions in European Cities*, ainsi que pour l'Executive master Gouvernance territoriale et développement urbain. Pour le Master *Governing the Large Metropolis*, dont les projets démarrent plus tardivement, les candidatures peuvent nous parvenir jusqu'au 30 novembre 2023. Si les futurs partenaires ont des interrogations concernant le type de Master à privilégier pour un projet, nous les invitons à nous contacter.

APPEL À PROJETS COLLECTIFS 2023 DE L'ÉCOLE URBAINE

Les candidatures pour les masters de formation initiale seront adressées par courriel aux trois adresses suivantes :

- ilaria.milazzo@sciencespo.fr (directrice exécutive)
- bertrand.vallet@sciencespo.fr (responsable du Lab)
- sandrine.boisard@sciencespo.fr (responsable juridique et financière)

Pour la formation exécutive, les candidatures seront également adressées par courriel aux deux adresses suivantes :

- charlotte.halpern@sciencespo.fr (responsable scientifique)
- alexia.krief@sciencespo.fr (responsable de programme)

Les candidatures doivent être visées par une personne susceptible d'engager l'organisation et prennent la forme d'une note de présentation d'au maximum 5 pages répondant aux questions suivantes :

→ Quels sont les enjeux stratégiques et opérationnels présidant à la demande de réalisation d'un projet collectif par l'organisation ?

→ Quelles sont les questions posées aux étudiants et les résultats attendus du projet collectif pour l'organisation ?

→ Quels éléments de méthodologie et quel phasage sont imaginés à ce stade ?

→ Quels types de rendus sont souhaités ? Quelles modalités de valorisation ?

→ Quelle organisation est proposée pour suivre le projet au sein du futur partenaire ?

→ En synthèse, pourquoi vouloir confier cette démarche à des étudiants de l'École urbaine ?

L'équipe de l'École urbaine ou de l'Executive education se réserve la possibilité de demander des précisions au partenaire pendant la durée de l'appel à projets. Elle se tient réciproquement à la disposition des candidats pour apporter les informations nécessaires.

Un premier comité de sélection des projets se tient début juillet, un second fin novembre pour le Master *Governing the Large Metropolis* exclusivement.

Le comité veille notamment à la diversité des thématiques et des secteurs d'activité proposés.

Il se compose des personnes suivantes :

- le Doyen et la Directrice exécutive de l'École urbaine, Tommaso Vitale et Ilaria Milazzo,
- les responsables pédagogiques des Masters concernés.

Le comité est souverain. Il s'appuie sur les critères suivants pour prendre sa décision :

- la dimension tout à la fois stratégique et opérationnelle de la problématique soulevée par le partenaire, problématique qui doit par ailleurs être en lien étroit avec le cursus de formation des étudiants,
- la bonne compréhension du dispositif pédagogique et de ce qu'il présuppose, à savoir une démarche de R&D et d'analyse critique confiée à de futurs professionnels,
- la capacité de l'organisation à suivre le projet, notamment à travers la désignation d'une référente ou d'un référent susceptible de fournir aux étudiants les données et les informations nécessaires à leur travail,
- la clarté des attentes du partenaire en termes de rendus et de valorisation du projet.

Le comité portera une attention toute particulière à la question des éventuels conflits d'intérêt. Un projet collectif ne pourra en aucun cas être associé directement à une prestation de service (qui l'apparenterait alors à de la sous-traitance), ni au conseil ou encore à une démarche à vocation partisane. Le projet collectif a la vocation à produire une forme de connaissance publique accessible.

Le nombre de projets final retenus dépend des effectifs attendus pour l'École urbaine, qui ne sont connus qu'à fin juin. À titre indicatif, un projet ne devrait en tout état de cause pas compter moins de quatre étudiants ou plus de six étudiants.

5. Éléments financiers

Les partenaires retenus sont sollicités pour apporter un soutien financier à l'École urbaine (soutien qui peut, pour les organisations éligibles, prendre la forme du mécénat), à hauteur de 15 000€ pour les masters *Stratégies Territoriales et Urbaines* et *Governing Ecological Transitions in European Cities*, et de 20 000€ pour le master *Cycle d'urbanisme*.

Pour le master *Governing Large Metropolis* et l'Executive master *Gouvernance territoriale et développement urbain*, en raison d'un calendrier différé, merci de contacter directement les responsables pédagogiques.

En contrepartie de cet engagement, Sciences Po prend en charge financièrement l'intégralité des frais liés à la réalisation du Projet collectif comprenant notamment les frais d'encadrement et les frais de déplacement et de mission des étudiants. Le soutien financier vise, également, à développer certaines activités de formation comme les voyages d'études des étudiants de l'école et des laboratoires liés à des compétences spécifiques à la réalisation des projets collectifs (graphique design, cartographie, project management).

[S'inscrire à la newsletter](#)



6. Nos projets collectifs : synthèse par master

	CYCLE D'URBANISME	STU	GETEC
Objet d'étude	Planification et projet de ville, aménagement et infrastructures de transport, habitat et renouvellement urbain, politique de la ville, urbanisme et aménagement urbain, promotion et économie immobilière, projet urbain, etc.	Les politiques publiques, le développement économique, les stratégies territoriales d'entreprises, l'organisation et l'aménagement urbain, les politiques d'action sociale ou de développement durable, etc.	Les politiques énergétiques européennes, les stratégies environnementales d'entreprises, les problématiques juridiques et économiques, la gestion des risques, la biodiversité, les mobilités, l'économie circulaire et la résilience, etc.
Langue de travail	Français	Français, exceptionnellement en anglais ou espagnol	Anglais, exceptionnellement en français ou espagnol
Durée	9 mois d'octobre à fin juin (2 jours par semaine)	9 mois d'octobre à juin (1 jour et demi par semaine)	9 mois d'octobre à juin (1 jour et demi par semaine)
Calendrier type	<p>avril-juillet : proposition d'un projet par le partenaire et définition d'un cahier des charges</p> <p>septembre : finalisation de la commande, constitution des équipes, choix du tuteur</p> <p>octobre-décembre : première phase du projet</p> <p>décembre : rendu intermédiaire</p> <p>janvier-avril : deuxième phase du projet et travail de terrain</p> <p>mai-juin : conclusion de la mission par un rendu final</p>		

GLM	EXECUTIVE MASTER GTDU
Les grandes métropoles, leur gouvernance, leur développement économique, problématiques d'inclusion sociale, mobilités et transports, régulation de l'approvisionnement en eau, politiques énergétiques, etc.	Problématique de développement urbain, de gouvernance territoriale ou de stratégie partenariale et/ou institutionnelle dans des domaines très variés (big data, aménagement, mobilités, RSE, logement, services au public, citoyenneté et ville inclusive, etc.)
Anglais, exceptionnellement en français ou espagnol	Français
5 mois de janvier à juin (1 jour et demi par semaine)	6 mois de mars à octobre (50h)
<p>août-décembre : proposition des projets et définition d'un cahier des charges</p> <p>novembre-décembre : discussion et finalisation des projets et accords</p> <p>janvier-février : première phase du projet</p> <p>mars-avril : rendu intermédiaire</p> <p>mai-juin : rendu final de la mission</p>	<p>septembre-octobre: proposition d'un projet et définition d'un cahier des charges</p> <p>novembre : discussion et finalisation des projets, choix des tuteurs</p> <p>janvier : constitution des équipes</p> <p>février : lancement du projet, avec le comité de pilotage</p> <p>avril : rendu intermédiaire, avec le comité de pilotage</p> <p>juin: rendu final, avec le comité de pilotage, et remise des travaux</p>